

Concours “Captains of Cycling – La saison cycliste n'est pas encore terminée!”

Article 1 – Concours et base légale

Le présent règlement fixe les modalités du concours “Captains of Cycling – La saison cycliste n'est pas encore terminée!” organisé par Captains of Cycling, société coopérative à responsabilité limitée, dont le siège social est établi Rue Belliard 25-33 à 1040 Bruxelles.

Article 2 – Mode de participation

La participation au concours est uniquement possible via les canaux de Captains of Cycling à partir du 19/09/2023. Aucune participation introduite par courrier ou par tout autre procédé de transmission ne sera prise en considération.

Article 3 – Durée du concours

Le concours se déroule dès la publication du post concours le 19/09/2023 à 12h00 et se termine le 25/09/2023 à 12h00. Les participations tardives ne seront pas prises en considération.

Article 4 – Conditions de participation

§1. Le présent concours est gratuit et est ouvert à toutes les personnes physiques.

§2. Il ne sera accepté qu'une participation par personne.

§3. Tout doute ou anomalie concernant l'identité du gagnant pourra entraîner son exclusion de la participation et/ou le retrait du prix, sans qu'aucune compensation ne puisse être exigée en la matière par le participant en question.

§4. Le participant peut uniquement bénéficier d'un prix s'il est enregistré comme actionnaire de Captains of Cycling, avec une adhésion active, au moment de la participation au concours.

Article 5 – Déroulement du concours

§1. Pour gagner, les participants doivent répondre aux questions suivantes

Question 1 : A quelle place Philippe Gilbert a terminé Binche-Chimay-Binche en 2022 :

- 3ème place
- 6ème place
- 18ème place

Question 2 : Qui a remporté la Lotto Famenne Ardenne Classic en 2022 ?

- Arnaud De Lie
- Olivier Naesen
- Axel Zingle

Question subsidiaire : Combien de Captains participeront à cette compétition ?

§2. Le gagnant est le participant qui aura répondu correctement à la question du concours.

§3. En cas d'ex-aequo entre les réponses à la question subsidiaire, cet ex-aequo sera départagé sur base de l'ordre chronologique de réception des réponses au concours.

§4. A l'exception des indications reprises sur la page Facebook de Captains of Cycling et de l'information aux gagnants, aucune autre communication ne sera échangée concernant le concours, que ce soit par courrier, par téléphone, par e-mail ou via les médias sociaux, et ce, sans que l'absence de communication de Captains of Cycling puisse être considérée comme une acceptation du point de vue émis par le participant.

Article 6 – Exclusions

En cas d'abus, de fraude avérée, de suspicion de fraude ou de tricherie, Captains of Cycling se réserve formellement le droit d'exclure le ou les participants concerné(s) de toute participation au présent concours et/ou à d'autres concours de Captains of Cycling. Une telle exclusion sera pratiquée sans préjudice du droit de Captains of Cycling de réclamer le complet dédommagement de son préjudice éventuel au(x) participant(s) concerné(s).

Article 7 – Avertissement des gagnants

§1. Les gagnants seront annoncés par le site web de Captains of Cycling et via e-mail.

§2. Captains of Cycling se chargera de prévenir les gagnants pour le 27/09/2023 au plus tard, par le site web et par e-mail. En aucun cas les lots ne pourront être échangés en espèces ou en d'autres avantages en nature. Les prix ne peuvent être revendus par les gagnants.

Article 8 – Prix

§1. Les prix du concours sont les suivants :

Prix 1 à 17 :

5 x 2 invitations au VIP Experience du Circuit Franco-Belge

10 x 2 invitations au VIP Experience du Famenne Ardenne Classic

- 6 (3x2) invités peuvent suivre la course dans des voitures officielles (commissaires) et auront ensuite accès à l'espace VIP
- 8 (4x2) invités peuvent suivre la course de manière itinérante en mini-bus VW-Caravelle et auront ensuite accès à l'espace VIP
- 6 (3x2) invités seront accueillis à l'espace VIP-arrivée dès 12h30 avec déjeuner et open bar et assisteront à l'arrivée sur le toit du camion-portique

2 x 2 invitations au VIP Experience du Binche-Chimay-Binche

§2. En cas de force majeure dans le chef de Captains of Cycling, elle s'engage à remplacer les prix du concours par d'autres prix d'une valeur équivalente ou supérieure aux premiers. Captains of Cycling s'engage également à envoyer ces prix alternatifs aux gagnants endéans un délai raisonnable.

Article 9 – Envoi des prix

§1. Captains of Cycling n'est pas responsable de la disparition des prix envoyés.

§2. Quand les prix ne parviennent pas à leur destination (mauvaise adresse, déménagement du destinataire, absence de réaction du gagnant suite à l'annonce de son gain...) ou que le participant ne donne aucune suite à une demande d'informations complémentaires, un message sera envoyé à l'adresse e-mail communiquée par le participant concerné, dans lequel il lui est laissé une semaine afin de communiquer les informations permettant l'envoi du prix. Si ce message reste sans réponse ou si les informations demandées ne parviennent pas à temps à Captains of Cycling, le participant concerné perd le droit à son prix.

§3. Si le prix consiste en une carte d'entrée, une place réservée, un ticket, etc. pour une manifestation ou un événement qui a lieu à une date spécifique, ce prix n'est de toute manière pas conservé par Captains of Cycling après la date de fin de la manifestation ou de l'événement concerné.

§4. Maximum un prix est attribué par actionnaire.

Article 10 – Responsabilités

§1. Captains of Cycling se réserve le droit de modifier, reporter, abrégé ou annuler le concours en totalité ou en partie, notamment, mais pas exclusivement, en cas de circonstances imprévues, de force majeure ou de modification de la réglementation. Si une telle modification, report, abrégement ou annulation devait intervenir, les participants ou autres personnes ne pourront faire valoir aucun droit à un quelconque dédommagement.

§2. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de l'Internet, en l'occurrence en ce qui concerne les prestations techniques, le risque d'interruption et, plus généralement, en ce qui concerne les risques inhérents à toute connexion et transfert via l'Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques d'infection par d'éventuels virus sur le réseau.

§3. La responsabilité de Captains of Cycling, des membres de son personnel ou des tiers auxquels elle a fait appel dans le cadre du concours, ne peut être invoquée pour notamment :

- des transmissions défectueuses via l'Internet ;
- le mauvais fonctionnement de l'Internet ou des logiciels utilisés ou du réseau mobile ;
- les conséquences de virus, bugs, anomalies, défectuosités techniques ;
- quelque défaut que ce soit au niveau de la technique, du matériel, ou des logiciels ;
- quelque dommage éventuel de quelque nature que ce soit qui pourrait découler de l'organisation du présent concours, en ce compris de la participation au concours, de la désignation des gagnants et de l'octroi du prix.

§4. La responsabilité de Captains of Cycling ne peut être engagée pour les dommages directs ou indirects résultant d'une interruption, de quelque dysfonctionnement que ce soit, de l'exclusion de participants ou de la fin du concours pour quelque raison que ce soit. Chaque participant est tenu de

prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses données personnelles ou pour sécuriser les programmes des logiciels installés sur son ordinateur contre quelque dégradation que ce soit. La liaison avec le site web de l'action et la participation au concours relèvent de la responsabilité pleine et entière des participants.

§5. La responsabilité de Captains of Cycling ne peut pas non plus être engagée en cas de modification, d'abrégement ou d'annulation du présent concours en raison d'un cas de force majeure ou d'un motif indépendant de sa volonté.

§6. Aucune contestation ne sera admise concernant les questions et réponses du concours.

Article 11 – Protection de la vie privée et du droit à l'image

§1. Toute personne participant au présent concours accepte que ses données personnelles soient conservées par Captains of Cycling et ce, aussi longtemps que le nécessite la gestion du concours. Si le participant en a donné l'autorisation, ses données peuvent être utilisées, dans les limites de cette autorisation, à des fins de marketing ainsi que pour l'envoi (notamment par e-mail) d'informations relatives à ses produits et actions, d'informations commerciales, de newsletters, de concours et d'offres promotionnelles portant sur Captains of Cycling. Les données personnelles récoltées sont protégées par Captains of Cycling, conformément à la législation applicable.

§2. Si le(s) gagnant(s) du concours y consent(ent), ses (leurs) données personnelles seront, le cas échéant, rendues publiques sur le site Internet de Captains of Cycling ou sur tout autre support de communication, et ce dans les limites de l'autorisation donnée et uniquement dans le cadre du concours concerné.

§3. Toute personne participant au concours peut accéder à ses données à caractère personnel et a également le droit de les faire corriger, de les faire supprimer ou de s'opposer à leur utilisation. Pour ce faire, le participant peut contacter : captainsofcycling@captainsofcycling.be. Captains of Cycling se verra toutefois contrainte d'annuler la participation des personnes qui s'opposent à l'utilisation de données nécessaires au concours ou en demandent la suppression.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement ainsi qu'à toutes les décisions qui pourraient être prises par Captains of Cycling afin d'assurer le bon déroulement de l'action.